

## L'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes

Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs représentants au Parlement européen. Au total, les quelques 450 millions de citoyens européens des 27 États membres de l'Union européenne (UE) éliront 720 représentants, communément appelés « eurodéputés ».

Ce dixième scrutin européen se déroulera du 6 au 9 juin 2024, suivant les pays.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, nos concitoyens doivent vérifier qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales de leur commune. Grâce au téléservice « [Interroger sa situation électorale](#) », ils peuvent vérifier en ligne leur inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel ils sont inscrits, leur numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.

La démarche est simple : il convient de se connecter sur le site [service-public.fr](#) et d'indiquer la commune dans laquelle la personne pense être inscrite, son nom, son (ses) prénom(s), son sexe et sa date de naissance. Si le téléservice l'identifie, cela signifie qu'elle est bien inscrite dans la commune renseignée.

Les Français ayant récemment atteint l'âge de 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales (à condition d'avoir fait au préalable leur recensement citoyen auprès de leur mairie à partir de leurs 16 ans). **La date limite d'inscription sur les listes électorales est le 1er mai (en ligne) ou le 3 mai (en mairie).**

Pour plus d'informations : [www.info.gouv.fr/les-priorites/europeennes2024](http://www.info.gouv.fr/les-priorites/europeennes2024). L'Union européenne propose également en ligne des supports prêts à l'emploi (brochures, affiches et visuels), pour relayer des informations essentielles et pratiques concernant les élections européennes de 2024 : <https://together.europarl.europa.eu/fr/download-centre/campaign/elections-europeennes-2024-ressources-a-imprimer-565>

## Les élections européennes en France Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

### 1<sup>ère</sup> étape **Je vérifie ma situation électorale**

Grâce au téléservice « Interroger sa situation électorale », vous pouvez vérifier en ligne votre inscription et retrouver l'adresse du bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit, votre numéro national d'électeur et les procurations reçues ou données.

### 2<sup>ème</sup> étape **Je m'inscris sur les listes électorales**

Pour voter lors des élections européennes 2024, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, l'inscription est une démarche gratuite, qui peut s'effectuer en ligne, ou physiquement, auprès de la mairie de votre commune.

### DATES LIMITES D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES FRANÇAISES :

**1ER MAI 2024**

inscription en ligne

**3 MAI 2024**

inscription physique auprès de la mairie de votre commune



Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.gouvernement.fr/les-priorites/europeennes2024](http://www.gouvernement.fr/les-priorites/europeennes2024)

